

Actions en faveur de la biodiversité	Fiche n° IM-2.02
(a) Commune : Neufchâteau	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : /	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Actions en faveur de la biodiversité	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place des mesures complémentaires à la politique environnementale engagée par la Commune pour préserver la biodiversité et réduire les menaces qui pèsent sur elle. L'objectif est de préserver le cadre naturel et paysager tout en améliorant la protection de l'environnement. Pour y arriver, le projet identifie ces différents leviers d'actions basés sur la prévention, la sensibilisation, la protection et restauration :

- **Protéger les zones naturelles ;**
- **Renforcer le maillage écologique ;**
- **Sensibiliser la population à la nécessaire préservation de la biodiversité.**

Avant de réaliser ces actions, l'outil « Naturascope » mis en place par la Wallonie sera utilisé afin d'identifier les richesses et fragilités environnementales locales par la réalisation d'un auto-diagnostic en ligne dédié à la biodiversité. Cela permettra ainsi de mettre en évidence les facteurs problématiques sur lesquels il est nécessaire de travailler.

2. Justification du projet

La biodiversité (faune, flore, habitats et leurs interactions) est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes et constitue une richesse naturelle et patrimoniale. Elle fournit de nombreux services indispensables à la survie de l'homme, comme l'approvisionnement en nourriture, la pollinisation, la régulation du climat, le contrôle de l'érosion des sols, la régulation des ravageurs, la purification de l'eau et de l'air, sans oublier les services culturels et récréatifs. Toutefois, la biodiversité en Wallonie se trouve dans un état préoccupant. Comme dans de nombreuses régions, La Wallonie n'échappe pas aux pressions multiples résultant des activités humaines : artificialisation des sols, fragmentation de l'habitat, intensification des pratiques agricoles et simplification des paysages, pollution de l'eau et altération des cours d'eau.

La commune de Neufchâteau bénéficie d'un patrimoine naturel riche et diversifié fortement apprécié par les habitants qui expriment une réelle volonté de le préserver. En témoigne les 4 réserves naturelles agréées et 32 sites de grand intérêt biologique bénéficiant chacun d'un régime de protection stricte pour lesquels la conservation de la nature est la vocation primaire. On dénombre par ailleurs, au sein de la commune, 4 sites Natura 2000 visant à assurer, en conciliation avec l'activité humaine, la survie à long terme des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Des efforts ont été déployés à l'échelle communale afin d'améliorer l'état de la faune, de la flore et des habitats. La Commune s'est ainsi engagée dans une dynamique environnementale via son association au parc naturel de la « Haute-Sûre Forêt d'Anlier » ou encore sa participation à l'appel à projets « BiodiverCité » visant à mettre en œuvre des politiques de protection et de restauration de la nature sur son territoire.

Néanmoins des progrès importants restent à encore accomplir pour mettre un terme au déclin de la biodiversité. L'ambition est dès lors de poursuivre la dynamique environnementale engagée par la Commune tout en la renforçant par une série d'actions. Ces actions visent à réduire les pressions et nuisances diverses qui pèsent sur la biodiversité (perte de maillage écologique, pulvérisation intensive de pesticides, intensification de l'agriculture et simplification des paysages).

Effets directs et multiplicateurs

- Préservation de la biodiversité
- Meilleure information et communication vers les citoyens
- Conscientisation de la population
- Augmentation des espaces verts
- Amélioration du cadre environnemental de la commune

Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR

- IM-1.03 : Mises en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- IM-3.02 : Embellissement des villages et de Neufchâteau
- IM-3.05 : Sensibilisation et lutte contre les déchets
- IM-3.06 : Préservation et valorisation des paysages

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.1 En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	O.S.I.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.5 Garder une attention particulière à la bonne gestion des cours d'eau ➤ O.S.2.6 Privilégier la replantation diversifiée en forêt communale
Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier	Conservation de la nature (préservation des cours d'eau, amélioration du réseau écologique)
	Sensibilisation à l'environnement
	Préservation du paysage et du patrimoine
	Agriculture (sapins de Noël en gestion diversifiée).




4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ – Mobilisation citoyenne dans la gestion du patrimoine naturel – Création de liens sociaux et d'échanges autour du thème de la biodiversité – Amélioration du cadre de vie et de la convivialité au sein de la commune
---------------	--

ENVIRONNEMENT	★★★ – Préservation et restauration de la biodiversité – Renforcement du maillage écologique
ÉCONOMIE	★ – Retombée économique indirecte liée à l'amélioration de l'attrait touristique

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 - Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Objectif 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre l'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques. Cette ambition se traduit à chaque échelle dont notamment la sensibilisation des citoyens.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Objectif 15 - Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales.</p>

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** DNF, PNHSFA, RW-BiodiverCité, Yes We Plant, Espaces verts

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il est utile mais non prioritaire. Ce projet est en lien avec une autre fiche de ce PCDR, qui est placée en lot 1 « la mise en place de mesures de protection de l'environnement ».

État du dossier

- Participation à BiodiverCité, « Yes We Plant », ...

Programme des travaux et/ou aménagements

Protection des zones naturelles

- Créer une réserve naturelle, en cogestion avec le DNF, les citoyens et la commune
- Améliorer les connaissances des habitants au sujet des zones naturelles existantes au sein de la commune afin de mieux les protéger
- Lister chacune des zones naturelles et expliquer leur intérêt biologique au travers de la mise en place de panneaux ou documents didactiques

Maillage écologique

- Etablir une cartographie du réseau écologique existant afin de déterminer les endroits où seront implantées les nouvelles haies
- Entretien des haies communales
- Etoffer la liste des arbres et haies remarquables
- Répéter les actions autour de la distribution d'arbres (nouveau-nés, un arbre/une famille, semaine de l'arbre, etc.)
- Planter des arbres fruitiers sur les terrains communaux
- Edicter des règles strictes à insérer dans les demandes de permis d'urbanisme afin de protéger les plantations
- Végétaliser les parkings communaux
- Inciter les entreprises, les zonings à avoir plus de végétations sur leurs terrains

Sensibilisation

- Sensibiliser les citoyens à la préservation de la biodiversité, notamment par le biais des écoles
- Aménager des espaces consacrés à la biodiversité près des plaines de jeux et des espaces de convivialité
- Choisir des espèces indigènes pour les aménagements d'espaces publics
- Laisser la place à la biodiversité dans les aménagements (haie, herbes...)
- Créer une charte sur les espèces ne demandant que peu d'entretien
- Aménager des cimetières en espace nature
- Promouvoir les prés fleuris
- Proposer de parrainer un m²/habitant d'un espace fleuri public
- Sensibiliser aux pratiques de jardinage durable
- Créer une balade cyclo-pédestre biodiversité entre différentes zones naturelles

Planification

Sans objet

Démarches administratives à réaliser

- Réaliser le diagnostic en ligne via l'outil « Naturascope »
- Analyser le potentiel foncier afin de désigner la zone d'implantation de la future réserve naturelle.
- Demander la reconnaissance du statut de réserve naturelle agréée (permis d'urbanisme)
- Inscription d'arbres et haies remarquables sur une liste

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer sur l'avancement des projets et solliciter la participation citoyenne lorsque c'est possible.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Inscription d'une nouvelle réserve naturelle agréée	1	Publication de l'arrêté royal au Moniteur belge
Réalisation d'une infographie explicative	1	Commune
Cartographie du maillage écologique	1	Carte
Réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics	1	Justificatif de réalisation des travaux
Organisation de la journée de distribution d'arbres	1	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation des surfaces naturelles bénéficiant d'un statut protégé au sein de la commune	10%	SPW
Actions de sensibilisation	4x/an	Commune